



1105, Boul. Hamel, C.P. 7300,  
Saint-Félicien, Québec, G8K 2R8  
Tél.: (418) 679-5412 Fax: (418) 679-2604

**MODALITÉS  
DE  
RÉALISATION DU STAGE  
EN  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Techniques du milieu naturel  
Cégep de Saint-Félicien**

- |  |  |
|--|--|
| 1- Nature du stage                     | Le stage arrive à la toute fin des 3 années de la formation, une fois complété l'ensemble des cours du programme. Il est obligatoire à l'obtention du DEC en protection de l'environnement.  |
| 2- Période de réalisation              | Le stage dure 5 semaines ouvrables et il peut débuter vers la fin avril. Toutefois, pour accommoder certains receveurs, ou pour faire coïncider le stage avec un projet spécifique, il est possible d'en reporter quelque peu la réalisation, dans la mesure où le stagiaire et le superviseur sont d'accord.  |
| 3- Statut des stagiaires et assurances | Le stage peut être rémunéré mais ce n'est pas obligatoire. Par contre, le stagiaire ne remplace pas un employé régulier. De plus, il conserve son statut d'étudiant à temps complet pendant son stage qu'il soit rémunéré ou non. Si le stage est non rémunéré, le Collège acquitte à la CSST les contributions relatives aux accidents de travail. Le Collège est également détenteur d'une police d'assurance responsabilité au nom de ces stagiaires. Cette police d'assurance ne couvre pas l'utilisation de véhicules automobiles. Si le stage est rémunéré, l'employeur acquitte ces contributions de la même façon qu'il le fait pour ses employés réguliers. |
| 4- Frais de déplacement                | Les frais de logement et de subsistance du stagiaire affectés dans un projet entraînant des déplacements sont à la charge du receveur, au même titre que les dépenses encourues par un employé régulier.   |
| 5- Horaire                             | Le stagiaire se conforme à l'horaire de travail du milieu receveur. Il ou elle justifie toute absence auprès du receveur. Une autorisation d'absence n'est accordée que pour des motifs sérieux (ex.: maladies).   |

6- Encadrement des stagiaires	Le receveur s'assure que le stagiaire reçoit l'encadrement nécessaire à la réalisation des tâches qui lui sont confiées. En cas de problème, le receveur contacte le superviseur de stage: Pierre Castonguay : (418) 679-5412 poste 267, ou à la maison: (418) 679-8917.
7- Responsabilité scientifique des stagiaires	Le receveur doit juger de la compétence et de la formation du stagiaire avant de lui confier une tâche spécifique. Le stage constituant une période de formation, le stagiaire ne pourrait être tenu responsable des erreurs résultant d'un encadrement insuffisant.
8- Nature des projets	Le stage doit porter sur des travaux ou des projets se rapportant à la gestion de l'environnement au sens large: échantillonnage et analyse, inventaire et cartographie des ressources, monitoring du milieu, écotoxicologie, caractérisation, pollution du sol, etc. Idéalement, le stagiaire devrait avoir l'opportunité d'intervenir à toutes, sinon à plusieurs des étapes de la réalisation d'un projet: (planification, échantillonnage et analyse, traitement des données et production du rapport). Le responsable des stages au collège communique avec le receveur pour définir avec lui le contenu du stage.
9- Déroulement de l'entente entre le Collège et le receveur	Dans un premier temps, le superviseur contacte les receveurs potentiels pour s'enquérir de leurs possibilités et de leur intérêt à recevoir un stagiaire. Par la suite, le superviseur fait parvenir au receveur des informations sur le programme. Dans la mesure du possible, une rencontre ou une communication téléphonique est fixée, pour établir plus précisément les objectifs du stage. Si les deux parties en viennent à une entente, un contrat est alors signé. C'est la signature de ce contrat qui officialise que l'étudiant est effectivement un stagiaire du Collège. Le contrat est généralement signé une semaine ou deux avant le début du stage.
10- Coordonnées du superviseur de stage	<p><b>Pierre Castonguay</b>  Cégep de Saint-Félicien  1105 boul. Hamel, B.P. 7300  Saint-Félicien (Québec)  G8K 2R8  Bur.: (418) 679-5412 poste 267  Rés.: (418) 679-8917  Fax: (418) 679-2604  Courriel: pcastonguay@cegepstfe.ca</p>